

ER → YLF

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

29 AOÛT 2023
GA230277

ARRIVEE GREFFE

PR

Réf. : KCH D23003747 KLK
Dossier suivi par M. Marc DUBREUIL
Tél. : 03.80.63.30.40
courriel : dgsd.pr@cotedor.fr

Lettre Recommandée avec AR

Monsieur Emmanuel ROUX
Chambre Régionale des Comptes
de Bourgogne-Franche-Comté
28-30 RUE PASTEUR
CS 71199
21011 DIJON CEDEX

Dijon, le 28 AOÛT 2023

Ch Monsieur,

Vous m'avez adressé très récemment le rapport d'observations définitives portant sur un audit flash sur l'évolution des dépenses d'énergie. La lecture attentive que je lui ai consacrée m'a permis de constater que la rectification que j'avais formulée au stade du rapport d'observations provisoires a été prise en compte, ce dont je vous remercie.

La hausse importante du prix de l'énergie, d'origine pétrolière, gazière ou électrique, a provoqué un accroissement très substantiel des dépenses de fonctionnement plaçant ainsi les collectivités devant un choix cornélien entre maintien d'une trajectoire rigoureuse et priorisation, ou coup de frein sur l'investissement.

En cette période de crise, une intervention plus affirmée de l'État eut été souhaitable pour aider les collectivités à maintenir un bon niveau d'investissement. En effet, dans de telles circonstances, il convient de mobiliser les crédits d'investissement pour soutenir l'activité économique.

Les mesures d'économie prises par les collectivités sont nombreuses. L'enquête fait le choix d'en citer et de détailler certaines, déjà mises en œuvre comme l'utilisation des LED, le développement de moyens informatiques, par exemple les téléservices, propres à éviter des déplacements.

Des actions nouvelles sont mentionnées, notamment dans l'occupation des bâtiments, ou le renforcement de l'usage du vélo.

J'ai communiqué le plan de sobriété construit par le Département. Il comprend d'autres composantes que l'audit n'a pas abordées et notamment les nouvelles formes d'organisation du travail liées principalement au développement du télétravail dont les impacts portent sur les transports et l'usage des locaux professionnels.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour la Chambre, toutes les mesures prises doivent être pérennisées, car elles constituent un impératif, une nouvelle conduite à tenir dans la période actuelle d'adaptation au changement climatique. Bien entendu, le Département partage cet avis et entend bien prendre à court et moyen terme de nouvelles initiatives.

Telles sont les observations dont je souhaite, en application des dispositions du code des juridictions financières, qu'elles soient jointes au rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

François SAUVADET
Ancien Ministre